

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 177

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 27.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'habilitation prévue par le m) du 2° du I, les dispositions prévoyant de déroger à la règle du remboursement de la mise à disposition d'un agent public auprès d'un établissement hospitalier ayant vocation à être inscrites directement dans le texte de loi par un amendement portant article additionnel après l'article 1er.